

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE480

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le conventionnement, l'autorisation, l'agrément ou l'habilitation »,

les mots :

« l'autorisation, l'agrément, le conventionnement ou l'habilitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.